

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **30 octobre 2023 à 20 h** au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil sont présents, le président, monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2023-10-269

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des élus présents (6) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Avis de motion et dépôt du Projet Règlement 713-2023 modifiant le règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle*
3. *Mandat à FNX Innov – Assistance technique pour répondre au préavis d'attestation d'assainissement municipale*
4. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2023-10-270

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des élus présents (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023

2. **Avis de motion et dépôt du Projet Règlement 713-2023 modifiant le règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Alain Robert, conseiller, à l'effet que le *Règlement 713-2023 modifiant le règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- d'harmoniser le règlement sur la gestion contractuelle en tenant compte de tout décret adopté par le ministre.

Une copie du projet de Règlement 713-2023 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet.



3. **Mandat à FNX Innov – Assistance technique pour répondre au préavis d'attestation d'assainissement municipale**

Considérant le préavis d'attestation d'assainissement municipale (AAM) émis par le MELCCFP le 2 octobre 2023;

Considérant l'offre de services professionnels F-2301812-990 de *FNX Innov* pour un mandat d'assistance technique.

2023-10-271

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER *FNX Innov* pour assistance technique au montant de **9 000 \$ plus taxes**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire **02-41500-411** et d'en autoriser le paiement. De plus, une partie sera facturée à Olymel selon les dispositions établies à l'*Entente relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées*.

ADOPTÉE.



4. **Période de questions des contribuables**

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et aucun contribuable n'est présent.



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 18, l'ordre du jour est épuisé.

2023-10-272

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des élus présents (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

*Simon Franche,
Directeur général et greffier-trésorier*



- Original signé -

*Germain Majeau
Maire et
Président d'assemblée*

- Original signé -

*Simon Franche
Directeur général et
greffier-trésorier*

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

*Germain Majeau
Maire et Président d'assemblée*